

Viessoix

VALDALLIÈRE

Bulletin communal n°32-2023





Le mot de la Maire déléguée

Madame, Monsieur,

Les jours défilent et l'année 2022 arrive à sa fin.

La crise sanitaire due à la COVID 19 nous laisse peu à peu tranquilles.

Ainsi, nos associations ont pu reprendre paisiblement leurs activités.

L'ouverture du pôle scolaire a permis à l'association, le Club des Joyeux Vétérans, de reprendre possession de la salle des fêtes pour ses animations du mercredi après-midi. Je les remercie pour leur patience.

Cette année, nous avons pris la décision de faire une porte ouverte. Pour plus de sécurité, toujours en lien avec la crise sanitaire, seuls les parents des enfants scolarisés dans l'établissement, ainsi que les habitants du bourg y étaient conviés. Nous reprogrammerons une visite ultérieurement pour vous, habitants hors du bourg, ainsi que pour les habitants des communes voisines.

Des travaux de voirie ont été réalisés cette année :

- Le revêtement de la route départementale n° 311 reliant le bourg de Viessoix au château d'eau. C'est un investissement du département.
- La route communale de la Doyenne, quant à elle, n'a pas pu être réalisée entièrement. Le coût demandé, n'était pas possible financièrement pour Valdallière. J'espère qu'elle pourra être finalisée l'an prochain.

Des travaux de voirie seront réalisés dans les prochaines semaines :

- La place de parking située derrière la salle des fêtes.
- Le terrain, face à la salle des fêtes, se verra transformé en parking.

Nous avons pu organiser, enfin, notre traditionnel repas des aînés, dans la joie et la bonne humeur, le dimanche 11 Septembre. Ce fut un moment fort agréable, pour ma part, pour ce premier repas auquel je participais en ma qualité de maire déléguée.

Un grand merci à nos bénévoles :

- Messieurs Bernard Marie et Jean-Claude Gazengel pour l'entretien de l'église et la préparation des offices religieux.
- Mesdames Virginie Goulet, Claudine Ménard et Marinette Poisnel pour la mise à disposition de la salle des fêtes auprès des particuliers.

Toute ma reconnaissance va également à Monsieur Michel Legrain, notre porte drapeau, présent à chaque cérémonie patriotique. Merci, également, à Monsieur Bernard Huard, ancien pompier, pour avoir assuré, bénévolement, l'entretien des bornes incendie sur le territoire de Viessoix.

Enfin, merci à l'ASLV, pour son dévouement dans l'organisation des festivités et dans la préparation des décorations de Noël du centre bourg.

Au nom du conseil communal et de moi-même, je tenais à vous souhaiter une très bonne et heureuse année 2023 à vous, à vos proches et surtout une bonne santé.

Prenez bien soin de vous !

Laëtitia LERESTEUX
Maire déléguée

État civil 2022

(du 16 novembre 2021 au 31 octobre 2022)

NAISSANCES



LEBARBEY Léonie Juliette Manon	Le 09 février à Flers
LENORMAND Marius Marcel Paul	le 04 mars à Flers
CHAMPION Charlie Ambre Capucine	le 29 mars à Flers
LEGRAND Lyna Agnès Brigitte	le 15 avril à Flers
HERVIEU Louise Odette Paulette Noëlle	le 20 avril à Flers
MARION Nathanaël Maël Patrick	le 03 juillet à Flers
JAMET Paolo Elliott Max	le 27 juillet à Flers
LEBARBÉ Jade Joy Méline	le 10 août 2022 à Flers
LIÉGARD Marceau Armand Gabin	le 11 septembre à Flers

MARIAGES

Le 26 mars

LECORDIER Anthony Mickaël Philippe et **LEGIGAN** Stéphanie Sonia Alexandra

Le 06 août

DUVAL Florent Jean Pierre André et **IZICQUEL** Manon Marion Annabelle



DECES ET TRANSCRIPTION DE DECES

Le 12 décembre 2021 à Caen

LEROUX Michel Bernard, célibataire

Le 14 décembre 2021 à Vire

SCARDIN Marie-Louise Henriette Germaine
veuve AUMONT René

le 13 juillet

HUARD Cécile Josette France Alice

le 13 juillet à Caen

LEMONNIER Stéphanie Michelle Véronique
partenaire de LECHEVALIER David

Reconnaissance de l'enfant avant sa naissance

Lorsque les parents ne sont pas mariés entre eux, la filiation s'établit différemment à l'égard du père et de la mère.

La filiation maternelle est automatique dès lors que son nom figure dans l'acte de naissance, alors que la filiation paternelle suppose une démarche de sa part ; il doit reconnaître son enfant.

La reconnaissance du père peut se faire avant la naissance, lors de la déclaration de naissance et ultérieurement. Il est possible de s'adresser à n'importe quelle mairie pour reconnaître un enfant avant sa naissance. Il suffit de présenter une pièce d'identité et de faire une déclaration à l'état civil.

L'acte de reconnaissance est rédigé immédiatement par l'officier d'état civil et signé par le parent concerné ou par les deux en cas de reconnaissance conjointe. L'officier d'état civil lui remet une copie de l'acte que celui-ci présentera lors de la déclaration de naissance.

L'Association Sport et Loisirs de Viessoix



Cette année, fut, pour l'association, un redémarrage de la plupart de ses activités.

Nous avons pu compter sur vous pour assister en grand nombre à nos manifestations de 2022 :

- Le loto
- Le vide grenier
- Le repas moules-frites
- Le réveillon de la St Sylvestre

Toute l'équipe vous remercie de votre engagement à nous suivre et à faire vivre notre commune. Nous sommes également fiers de pouvoir compter sur plusieurs nouveaux membres. Bienvenue à eux !

Notez les prochaines dates d'évènements :

- **12 mars 2023** : Loto (Salle de Viessoix)
- **04 juin 2023** : Vide grenier
- **24 septembre 2023** : Moules-frites (Salle de Viessoix)
- **31 décembre 2023** : Repas du réveillon (Salle de Viessoix)



La Société de chasse Viessoix Chênedollé



La société de chasse de

Viessoix – Chênedollé accueille 32 sociétaires. Deux nouveaux membres sont venus nous rejoindre. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Le repas de la chasse aura lieu le dimanche 16 avril 2023 à la salle polyvalente de Viessoix.

Comme chaque année, des battues ont pu être organisées et sont indispensables pour réguler la population des animaux sauvages sur le territoire. Certains sont porteurs de maladies comme la gale ou l'échinococcose. La quantité de chevreuils et de sangliers oblige une régulation afin de réduire les accidents de la route.

Cette année, nous avons eu le plaisir de prélever un sanglier de 151 kg sur la société, un des plus gros du Calvados...

Des actions ont été conduites pour réguler les prédateurs. En voici le résultat :

- 86 renards
- 180 corbeaux
- 62 pies
- 17 blaireaux
- quelques ragondins et rats musqués, il faut rappeler que les rats sont porteurs de la maladie « la leptospirose », maladie dangereuse voire mortelle et transmissible à l'homme par les urines.

Nos remerciements s'adressent aux propriétaires pour la mise à disposition de leur terrain.

Nous vous souhaitons une excellente année 2023.



Le Président

Alexandre Barbey

06.48.71.84.61

Le Club des Joyeux Vétérans



Le club se réunit :

D'avril à octobre : le 3^{ème} mercredi du mois

De novembre à mars : les 1^{er} et 3^{ème} mercredi

Venez nous rejoindre !

Cette année, nous avons retrouvé des conditions sanitaires quasi normales et nous avons réintégré nos activités dans la salle polyvalente de Viessoix.

Voici le programme de l'année 2022 :

Avril : Repas de début d'année et assemblée générale.

Mai : Sortie dans le Pays d'Auge (visite de la fromagerie Graindorge, Château de Crèvecœur en Auge, visite de la distillerie de Cambremer).

Juillet : Pique-nique à la Fosse Arthour.

Septembre : Concours de belote puis repas de rentrée et enfin, sortie en Bretagne pour admirer le magnifique spectacle à la ferme de « Marie Guerzaille » qui a été très apprécié.

Décembre : Concours de belote et repas de Noël à l'auberge de Saint Germain du Crioult

Bonne année 2023 et continuez de prendre bien soin de vous.

Rendez-vous le 18 Janvier 2023 pour le repas de début d'année et l'assemblée générale.

La Présidente,
Martine GRAINDORGE



Les Anciens Combattants

Cette année, l'association des anciens combattants a été présente aux diverses cérémonies du secteur :

- Le 24 avril : Journée des déportés à Montchamp
- Le 8 mai : Commémoration de l'armistice 1945 à Viessoix
- Le 6 juin : Commémoration du 6 juin 1944 à Saint Charles de Percy
- Le 11 novembre : Commémoration de l'armistice 1918 à Vassy précédée d'un dépôt de gerbe au Monument aux Morts de Viessoix
- Le 4 décembre : hommage aux morts pour la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie

Le Président
Auguste Marquer



Commémoration du 8 Mai

Dimanche 8 Mai, a eu lieu la commémoration de la Seconde Guerre Mondiale. Une fois n'est pas coutume, la Commune de Valdallière a célébré cette victoire militaire et cette année, elle avait lieu à Viessoix pour honorer la mémoire des combattants, morts pour notre liberté !

La vie de l'école



Voyage à Paris



212 élèves sont inscrits à l'école de Vieussoix.

Hors dispositif 100 % réussite, lequel accueille 20 élèves répartis dans deux classes, notre moyenne s'élève à 24.

En maternelle, 81 enfants sont accueillis de PS (2019) à la GS (2017), ce qui constitue un bon cru en termes d'effectifs.

En cycle 2 (CP – CE1 – CE2) 71 élèves sont scolarisés contre 60 en cycle 3.

Nous comptons donc 26 PS, 23 MS, 32 GS, 20 CP, 24 CE1, 27 CE2, 27 CM1 et 33 CM2.

Les classes sont les suivantes :

Madame DURASIN Laurence	26 élèves de PS
Madame JEHAN Isabelle	23 élèves de MS
Madame LAVILLE Isabelle	24 élèves de GS
Madame GUESNON (Lannier) Myriam	10 élèves de CP
Madame POULIE Julie	10 élèves de CP
Madame FOUASON Marie Laure	22 élèves (8 GS+14 CE1)
Mesdames SEMERY Catherine et GUILLOIT Marion	24 élèves (10 CE1+14 CE2)
Madame OLIVIER Aurélie	23 élèves (13 CE2+ 10 CM1)
Madame MALON (Chardin) Sandrine	23 élèves (17 CM1+ 6 CM2)
Monsieur HURAUULT Dominique et Madame GUILLOIT Marion :	27 élèves de CM2.

La parité numérique est réalisée sur notre école qui compte 106 garçons et 106 filles.

- 1ère place à la rencontre athlétisme de Mondeville
- Classe PARIS mai 2022 pour les CM 1 et CM 2
- Classe de mer à Asnelles mai 2022 pour les CP, CE 1 et CE 2
- Carnaval de l'école avril 2022
- Chants avec la chorale de Vassy
- Projet aménagement de la cour de récréation avec les architectes paysagistes du CAUE



La vie de l'école

Madame GUILLOIT intervient 2 jours dans la classe CM2 et 1 journée dans la classe de CE1/CE2. Nous nous réjouissons que nos CP travaillent dans des conditions optimales pour apprendre notamment à lire.

Chaque classe maternelle a une ATSEM. Mesdames DENIAUX, LUCAS et LELARGE continuent d'exercer efficacement leur tâche .

De nombreux enfants ont besoin de soutien dans leur scolarité. Ce dernier exercé par des AESH qui interviennent souvent auprès de plusieurs enfants (2,3). Dans l'école, Mesdames SCOLA, BOUTRY et LAUTOUR remplissent cette fonction.

Depuis début octobre notre école compte un nouveau personnel adulte et ce jusqu'au terme de cette année scolaire. Il s'agit de Lisa FOURNIER qui occupe le poste de service civique implanté dans l'école par l'éducation nationale.

Bonne année 2023
Dominique HURAUULT



Sortie classe de mer



carnaval



Porte ouverte de l'école



Vendredi 21 Octobre, s'est tenue la porte ouverte de notre pôle scolaire de 16H45 à 20h. Deux cents personnes ont pu en profiter. Celle-ci était destinée aux parents des enfants scolarisés au sein de l'établissement ainsi qu'aux habitants bordant celui-ci . Une seconde visite sera reprogrammée ultérieurement pour les habitants hors bourg, et pour les communes voisines.





L'APE des Courtes Pattes est heureuse d'accueillir de nouveaux parents pour mener à bien les diverses manifestations à venir. Merci aux professeurs des écoles qui ont organisé pour le plus grand plaisir des élèves, des sorties pédagogiques et divers événements durant l'année scolaire.



Programme de l'année

Vente de gobelets au nom de l'APE
Vente de chocolats et sapins de Noël
Marché de Noël : 3 Décembre 2022 à Viessoix
Vente de plats à emporter ou soirée en février (à définir)
Vente de paniers garnis (vacances de Pâques)
Randonnée pédestre : 26 mars 2023

Le bureau

3 Co-Présidentes

Laëtitia Duchemin, Mathilde Jousse,
Mélissa Boudonnet,

Trésorière

Cécile Jacquin

Vice-Trésorière

Angélique Gaucher



Investissements 2022/2023

Pour Noël, un livre a été offert à chaque enfant.
 Participation aux cadeaux de Noël pour les maternelles (vélos et trottinettes)
 Contribution aux sorties scolaires de fin d'année.

***Les membres de l'APE Des Courtes Pattes vous souhaitent
une bonne et heureuse année 2023....***

Repas des anciens



Le 11 septembre 2022, avait lieu le repas des aînés qui a rassemblé 80 convives. Les doyens de l'assemblée étaient Roland DAGOBERT avec ses 93 printemps et Odette POUPION âgée de 90 ans. Notons également la présence de Henriette LECOQCQ âgée de 91 ans, actuellement en résidence.

C'est dans une ambiance de convivialité et de plaisir que s'est déroulée cette journée autour d'un excellent repas préparé par l'Auberge de Saint Germain du Crioult.

Tous nos remerciements aux jeunes qui ont assuré le service (Clémence, Alice, Léa, Clément, Maylis Alexia et Mélodie) et à Martine qui a assuré leur encadrement.

Le bourg décoré



Afin d'éviter les coupures cet hiver, il faudra que nous ayons tous les bons réflexes et que nous réduisions nos consommations d'électricité. C'est pourquoi, cette année, les illuminations seront allumées moins longtemps.



Petites infos



Dates à retenir en 2023

Galette des rois : 15 janvier

Repas des anciens : à définir

TELEPHONES UTILES

Maire : Mme LERESTEUX Laetitia	02.31.68.69.41
portable	06.11.58.59.94
Adjoint : M. GRAVE Francis	06.12.33.64.07
Mairie déléguée Viessoix.....	02.31.68.53.73
courriel : mairie.viessoix@valdalliere.fr	
Salle polyvalente	02.31.67.75.53
Groupe scolaire Viessoix	02.58.13.00.22
Service scolaire Valdallière.....	02.31.66.23.90
Trésorerie-Centre des impôts Vire Normandie...	02.31.66.42.20
Syndicat d'eau des Bruyères de	
Souleuvre en Bocage.....	02.31.68.68.94
SPANC Souleuvre en Bocage	02.31.69.58.58
EDF	0 810.020.333
Taxi bus.....	0 810.214.214
Samu	15
Police secours.....	17
Pompiers.....	18 ou 112

Frelon asiatique



Vous avez remarqué un nid de frelons asiatiques? Contacter la mairie.

Trottoirs

Il est rappelé l'obligation aux riverains de trottoirs qu'il leur incombe de désherber les plantes poussant entre le pied du mur de l'habitation et le revêtement du trottoir.

Argent de poche

Les jeunes qui ont entre 15 et 17 ans peuvent participer à la vie de la commune en faisant de petits travaux pendant les vacances scolaires. Vous pouvez vous renseigner à la mairie ou sur le site de Valdallière.

Stationnement sur le trottoir

Il est constaté, régulièrement, des stationnements gênants aux abords de l'école.

Un stationnement sur le trottoir d'un véhicule motorisé est considéré comme gênant la circulation publique. De fait, c'est verbalisable. L'amende s'élève à 135 euros pour les voitures et à 35 euros pour les deux-roues.

Par ailleurs, le Code de la route ne prévoit **pas d'exception pour un arrêt de quelques minutes**, même si vous êtes restés au volant de votre véhicule. Dans cette situation encore, vous devez aussi payer votre amende.

Il n'existe **aucune dérogation** non plus pour le stationnement d'un véhicule à cheval sur le trottoir et sur la rue.

Un peu de civisme ! Merci

Destruction par le feu

Il n'est plus autorisé de brûler des déchets verts (circulaire du 18 novembre 2011). En effet leur combustion incomplète génère des fumées riches en particules fines d'hydrocarbures polluantes incriminées dans le développement de maladies respiratoires et de cancers. En milieu habité, les odeurs de fumées sont gênantes. Ceux-ci doivent être transportés dans une des déchetteries du SIRTOM. Le bilan carbone du transport reste autour de dix fois inférieur au brûlage. Les déchets verts seront ensuite compostés en plateforme dédiée.

Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée.

Ordures ménagères



Collecte des déchets Informations importantes

Le Sirtom tient à rappeler que **les agents du Sirtom sont en droit de refuser de collecter des sacs qu'ils jugent non conformes.**

En présence de sac non conforme, les agents de collecte mettent un adhésif sur le sac indiquant que celui-ci est non conforme.

Le sac non collecté doit être repris et mis en conformité par le propriétaire pour la prochaine collecte



qu'est-ce qu'un sac non conforme ?



Un sac d'ordures ménagères non conforme est un sac qui contient :

- Des emballages en verre
- Des déchets verts
- Des emballages recyclables
- Des papiers recyclables
- Sac trop lourd



Un sac de tri non conforme est un sac qui contient :

- Des emballages en verre
- Des restes de repas
- Des emballages non vides
- Des papiers d'hygiène (essuie tout, mouchoirs en papier ..
- Masques chirurgicaux, gants en plastique, lingettes
- Sac trop lourd
- Du textile
- Des objets en plastiques.

Si vous ne comprenez pas d'où vient l'erreur, n'hésitez pas à contacter :

Le Sirtom au 02 33 62 21 00.